Sécurité : mode d'emploi

jeudi 15 juillet 2010
par Janic , Guy
popularité : 3%

La sécurité c'est l'affaire de tous !

Le règlement intérieur de notre association stipule que chaque adhérent assume sa propre responsabilité (Article 4).

Cliquer sur les liens ci-dessous :

Règlement intérieur du TPA

En cas d'accident en randonnée :

S.O.S Alerte :
Appel des secours avec le 112 :
comment faire

Déclaration de sinistre FFRP

Notre association consacre un budget important à la formation de ses animateurs, mais le risque zéro n'existant pas, la randonnée reste une activité à risque, même si ce risque est faible.

Il appartient donc à chacun de mettre tout en oeuvre pour limiter ce risque au maximum en gardant toujours à l'esprit que personne ne peut assumer ce risque à sa place.

Amis qui visitez notre site !

Si nos récapitulatifs de sorties vous aident à programmer les vôtres, n'oubliez pas que les randonnées que vous effectuez se font sous votre propre responsabilité.

Les contenus de ce site ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de l'auteur, et des personnes qui collaborent à ce site.

Formez-vous et informez-vous

- **Règlement encadrement et sécurité FFRandonnée**

- **Le DVA : un équipement indispensable** en randonnée montagnarde enneigée !

- **Prévisions météo**

- **Froid + vent : attention danger**

- **Température ressentie** : la zone au-delà de - 29°C est fortement déconseillée !

- **Tempêtes et orages**